



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, LINDA GAUTHIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS :

Que le règlement N° 249-21 intitulé :

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE D'USAGES PRINCIPAUX PAR TERRAIN DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS, MODIFIER LES TYPES DE TOITURES PERMISES DANS LE DOMAINE DE LA SEIGNEURIE, AJOUTER DES EXCEPTIONS POUR LA CONSTRUCTION DE GARAGE EN COUR AVANT DANS LES DOMAINES DE VILLÉGIATURE, AGRANDIR ET MODIFIER LES USAGES DE LA ZONE F-05 AINSI QUE RETIRER LE SECTEUR DE ZONE V-01A DANS LE DOMAINE CHARLEVOIX.

est entré en vigueur le 14 avril 2022.

Une copie de ce règlement, est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet (www.leseboulements.com).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 15 AVRIL 2022

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire trésorière